



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de membres absents : 6

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 07 décembre 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-12-1-02) ADMISSION EN NON-VALEUR DES COTES
IRRECOUVRABLES

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi sept décembre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le mercredi 01 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, M. MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme MARTIN (pouvoir à Mme BRÉON).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANÉL, M. POLITZER.

Le Conseil d'administration,

Vu l'état présenté par le comptable public constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances du CCAS pour une somme globale de 1 402,18 € pour l'année 2019 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Admet en non-valeur les cotes irrécouvrables présentées par le comptable public pour un montant total de 1 402,18 € pour l'année 2019.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé